COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 08 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le huit février, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. BILLEROT Christophe, Maire.

Présents :	Mmes AUZANNET, DRILLAUD GAUVIN, ALBÉRIC, GAILLARD, BROUSSARD, FESTINO Ms BILLEROT, BORDAGE, BAIN, CAILLET, MEUNIER, SAINTON, NAUD, SAUVAGE, PARTHENAY
Excusés :	Mme GÉRODOLLE, M. BRETEAU
Absent :	M. AUGER
Pouvoirs :	Mme GÉRODOLLE à M. BORDAGE. M. BRETEAU à Mme AUZANNET
Secrétaire de Séance :	M. BORDAGE Alain

Date de convocation et d'affichage : 1er février 2018

Cette réunion a été précédée d'une Commission Communication au cours de laquelle Madame DRILLAUD GAUVIN a présenté la maquette du bulletin municipal et les différents devis des imprimeurs.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 40.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2017

Madame FESTINO souhaite revenir sur l'attribution d'une aide en vue d'un séjour linguistique à une étudiante de LEA.
Elle demande s'il ne serait pas plus opportun de verser cette aide une fois le projet réalisé afin de s'assurer que l'aide ne sera pas versée pour rien.
Madame DRILLAUD GAUVIN acquiesce et demande s'il serait possible d'exiger un compte-rendu du séjour, voire un carnet de voyage.
Monsieur NAUD rajoute qu'un document officiel ou une attestation de séjour pourrait aussi être demandé.
Monsieur le Maire informe l'assemblée que le lycée du Haut Val de Sèvre a adressé un courrier informant de l'annulation de FESTIMUSIC.
Or la commune avait versé une subvention pour cet évènement. Madame GAUVIN DRILLAUD explique que lors du dernier Conseil d'Administration du lycée, il a été décidé que les subventions reçues seraient remboursées aux collectivités.

Le procès-verbal de la dernière séance est ensuite adopté.

2. FIXATION DU PRIX DE REVENTE DE LA PARCELLE ZL 504 : précisions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'acquisition de la parcelle ZL 504 représentant le lot récemment acheté à Monsieur FAUCHER Jean-Claude dans le Lotissement des Alisiers doit faire l'objet de précisions, notamment faire apparaître le montant de la TVA.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, à l'unanimité, donne son accord à la vente de ce lot aux conditions suivantes :

Ref cadastrales : ZL 504 d'une superficie de 650 m2
Prix de vente TTC net acheteur : 21736€
TVA sur marge : 1803€
MONTANT HT : 19933€

La rédaction des actes est confiée à Maître MOUNIER, notaire à St Maixent l'Ecole.

Le conseil municipal :
- **DÉCIDE** de fixer le prix de revente aux conditions énoncées ci-dessus
- **CHARGE** le Maire d'en informer le ou les éventuels acquéreurs
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Délibération adressée en préfecture

3. FIXATION DU PRIX DE REVENTE DE LA PARCELLE ZK 437

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de son souhait de vendre une parcelle de terrain de 380 m2 située route de la Mothe.
Cette parcelle avait été cédée à la commune pour l'euro symbolique en 2016 par l'ancien propriétaire car ce dernier ne souhaitait pas l'entretenir.
Compte-tenu de son accès et du coût d'entretien, il propose un prix de vente de 10€m2.
Après délibération, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de fixer le prix de revente aux conditions énoncées ci-dessus
- **CHARGE** le Maire d'en informer le ou les éventuels acquéreurs
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4. CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'un agent du service administratif (Christelle METAYER) peut être nommé au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe suite au tableau d'avancement de grade envoyé par le Centre de Gestion.
Le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2ème classe.
Le poste d'adjoint administratif territorial de 2ème classe qu'elle occupait sera donc supprimé.

Délibération adressée en préfecture

5- CAUTION POUR LA CLE DU TERRAIN DE TENNIS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les diverses délibérations fixant les tarifs de location des courts de tennis ainsi que le prix de la caution.
Après renseignement pris auprès du Trésorier, il s'avère qu'il est interdit de conserver un chèque de caution plus d'un mois.
Par conséquent, tous les chèques de caution devront être encaissés.
Après délibération, le conseil municipal valide cette décision.

Délibération adressée en préfecture

6- FIXATION D'UN FORFAIT D'ENLEVEMENT POUR DEPOT SAUVAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire demande au conseil municipal qu'un forfait d'enlèvement à compter du **08 février 2018** soit appliqué, afin d'apporter un effet dissuasif aux fréquents dépôts sauvages sur le domaine public.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer la somme forfaitaire de **250€** pour tout dépôt sauvage sur le domaine public quand les responsables sont identifiés.
Un titre de paiement sera émis et payable auprès du Trésorier comptable.
Un arrêté municipal sera affiché dans les panneaux d'affichage communaux pour en informer la population.

Délibération adressée en préfecture

7. ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE « ID 79, Ingéniérie départementale »

Monsieur le Maire donne la parole à M. SAINTON qui a participé à une réunion d'information le mardi 19 décembre 2017.
Ce dernier explique que ce service créé par le département est dédié aux collectivités afin de les aider à mener des projets. Ces conseils portent notamment sur :

- Les travaux de voirie et réseaux divers (routes, aménagement de sécurité etc.) ;
- Les aménagements d'espaces publics (places, parcs etc.)
- L'aide à la recherche de financements pour les projets ;
- La construction, la réhabilitation de bâtiments publics ;
- Les travaux d'assainissement et d'eau potable
- Le développement touristique.

Monsieur le maire en profite pour rappeler qu'il souhaite mettre en place un aménagement sécuritaire sur la RD737 face à l'école et qu'à ce titre il serait bien de pouvoir bénéficier de l'aide de ce service.
Monsieur SAINTON précise qu'une adhésion est nécessaire pour bénéficier de leur aide et que le montant de cette adhésion est calculé en fonction du nombre d'habitants.
En ce qui concerne Nanteuil, celle-ci s'élève à 400€.
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal valident à l'unanimité cette adhésion.

Délibération adressée en préfecture

8. ACHAT D'UNE BALAYEUSE

En 2017, la commune a fait l'acquisition d'une balayeuse avec l'hypothèse de rajouter des options au fil du temps.
Entre temps, l'entreprise JLJ Bonnaud Debordes a racheté une balayeuse d'occasion comportant de nombreuses options.
Alain BORDAGE ayant eu connaissance de cette acquisition demande au Conseil municipal s'il serait possible d'acheter ce nouvel équipement en revendant celui de la commune.
Catherine BROUSSARD demande si le budget communal peut supporter cette dépense. Il lui répond que la différence entre la reprise et l'achat ne coûterait que 2500 € à la collectivité.
Monsieur le Maire demande donc si tout le monde est d'accord pour que la commune fasse l'acquisition de ce matériel. Après délibération, l'ensemble des membres du conseil valide cet achat qui sera voté au budget.

Délibération adressée en préfecture

9. PARTICIPATION RASED ET CHANTS LYRIQUES

Le Maire donne la parole à Mme AUZANNET qui s'exprime sur les 2 sujets :

1- Le Rased

C'est un dispositif de l'éducation nationale qui permet d'aider les élèves en difficulté : 2 personnes interviennent dans notre secteur :
- **le psychologue** scolaire pour faire le lien entre le soin et les familles avec le médecin scolaire. Son rôle est également de réaliser des bilans afin de proposer le parcours scolaire le mieux adapté aux élèves.

- **LE MAITRE E** apporte une aide pédagogique pour les élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage. Il s'occupe également de la prévention de l'illettrisme (CE1/CE2) et de l'aide à l'orientation à l'entrée en 6ème.
Il a besoin de financement (non pris en charge par l'éducation nationale) pour le matériel d'évaluation du psychologue scolaire et pour les outils du maitre E. Les tests psychométriques pour un montant de 1300€. Ces tests sont devenus obsolètes et ils sont renouvelés tous les 7 ANS, ils servent pour toutes les écoles du secteur donc il demande une contribution de 2€ par enfant scolarisé (170 à NANTEUIL) pour leur permettre d'être équipé correctement.

Après délibération, le conseil municipal opte à l'unanimité sauf une abstention pour un versement de 200€.

Délibération adressée en préfecture

2- Les chants lyriques

Madame FALCETO, Directrice du groupe scolaire, souhaite que deux classes participent à des séances de chants lyriques à Sanxay.
Elle a donc présenté un plan de financement et sollicite la commune à hauteur de 300€ pour boucler son budget.
Le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer avant d'avoir plus de précision sur ce dossier et reporte donc sa décision à la prochaine réunion.

10. POINT SUR LE RIFSEEP

Alain Bordage explique que compte-tenu de la complexité du dossier, il n'est pas possible à ce jour de faire un compte-rendu de ce sujet car il n'est pas encore abouti. Il ajoute que si des membres du conseil municipal souhaitent se joindre aux adjoints pour les aider, ils seront les bienvenus.
Monsieur le Maire remercie Madame Lydie GAILLARD pour son aide précieuse.
Madame FESTINO et Monsieur NAUD répondent qu'ils sont intéressés pour participer aux réunions de travail.

11. COMPTE-RENDU DE GESTION

- Travaux des employés :

  - Finition du local poubelles de la MTL
  - Paillage des différents massifs
  - Travaux à l'école et à la MTL
  - Désherbage avec machine à eau chaude
  - Démontage des décorations de Noël
  - Balayage de la voirie
  - Débernage rue de la Plaine
  - Nettoyage de buses
  - Edification d'un mur chemin de la Lanterne
  - Pose d'un abri bus rue de la Plaine

12. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

1- **Deux personnes du service administratif sont en arrêt maladie :**

- L'arrêt pour accident de travail de Madame Stéphanie FERNANDEZ est prolongé jusqu'au 20 mars 2018.
- Madame Pascale PICHELIN est en arrêt maladie du 30/01/2018 au 15/02/2018 : une intérimaire, Mme PELLETIER Emmanuelle, viendra s'occuper de la comptabilité pendant son absence.

Par ailleurs, M. le Maire suggère que les salaires soient désormais pris en charge par le Centre de Gestion afin d'alléger la charge de travail au sein de la mairie. Après discussion, le conseil municipal accepte le principe. Ce sujet sera revu à la prochaine séance car ce service est payant.

2- **Cadeaux de départ de Nadine ROLLANDEAU et Damien BERNARD : des** chèques cadeaux de 100€ chacun leur ont été offert le jour des vœux du maire.

3- **Prêt d'un pupitre par Jean-Paul SAINTON** : La commune ne disposant pas de pupitre pour les cérémonies officielles, M. SAINTON a prêté gracieusement un pupitre à M. le MAIRE lors de la cérémonie des vœux.

4- **Note de service aux employés**: M. le Maire donne lecture d'une note de service qu'il a rédigé afin de rappeler aux employés communaux qu'ils ont des devoirs à respecter. Cette note de service leur sera personnellement remise (au cours d'une réunion).

5- **Renouvellement prestation de M. MOULIERE pour le repas du 3ème âge**
Cette personne intervient depuis plusieurs années pour animer le repas et semble donner satisfaction. Certains suggèrent cependant qu'il change un peu son répertoire en proposant des musiques plus modernes.

6- **Retour sur le repas des aînés**
En l'absence de Madame GERODOLLE, Madame DRILLAUD GAUVIN rend compte de la prestation du restaurant communal. Un malentendu s'est glissé dans la validation du menu (porc servi à la place du canard). Néanmoins, cette cérémonie a été une fois de plus très appréciée.

7- **Modification des horaires d'ouverture de la mairie**
Monsieur le Maire suggère que les horaires d'ouverture au public soient modifiés du fait de la faible fréquentation notamment l'après-midi mais aussi pour alléger le travail des employées du service administratif.
Il propose donc les horaires suivants :
Lundi : 08h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30
Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : de 9h00 à 11h00.
Néanmoins, des rendez-vous restent possibles avec le personnel administratif, le maire ou les adjoints en dehors de ces créneaux.
Cette décision est validée et sera applicable à partir du **05 mars 2018**.

8- **Choix de l'imprimeur pour le journal communal**
La réunion de conseil municipal ayant été précédée par une commission communication, Estelle DRILLAUD GAUVIN informe les membres du conseil que l'imprimeur retenu pour le journal communal est l'entreprise TTI Services de MAZIERES EN GATINE.

9- **Rythmes scolaires**
Madame AUZANNET informe les membres de l'assemblée que le rectorat a décidé de passer la semaine scolaire à 4 jours à la rentrée scolaire de septembre.
Les APS seront donc supprimées.

10- **Dénomination du futur lotissement intercommunal : Le Champ des Alouettes**
Le lotissement intercommunal doit être dénommé. Monsieur le Maire informe son conseil que le choix s'est porté sur « le Champ des Alouettes » en référence à l'alouette Lulu présente sur une partie du territoire.

11- **Tour 79 du 13 au 16 juillet**
Monsieur le Maire a été contacté par Monsieur ROBIN du Tour Cycliste 79 afin d'accueillir cet évènement.
Après une présentation des détails de l'organisation et le coût de la logistique, l'ensemble des membres du conseil municipal ne souhaite pas participer à l'organisation de cette manifestation.

12- **Vente de l'ancienne mairie :**
Une agence immobilière a contacté Monsieur le maire pour s'occuper de la vente de l'ancienne mairie mais qu'aucune suite ne sera donnée car un versement de 1000€ pour publication était exigé. Il ajoute qu'une autre agence a été contacté (Propriétés privées) et que celle-ci a estimé le bien entre 75000 et 85000€ et que sa prestation est gratuite.

13- point sur les différents contrats de téléphonie de la collectivité

Jean-Paul SAINTON a rencontré Mr VERDON de Bouygues Telecom afin de revoir les différents contrats de téléphonie de tous les ERP de la commune. Un compte-rendu et des préconisations lui seront prochainement communiqué.

14- Courrier de Mmes GUILBARD Monique, PELLETIER Marie-France et Caroline RENOUX au sujet des éoliennes

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier reçu en mairie des habitantes des lieux-dit Couché et La Pillière dans lequel elles font part de leurs inquiétudes quant à l'implantation d'un parc éolien à proximité de leurs habitations.
Madame PELLETIER, présente dans la salle, demande la parole et explique qu'elle s'est renseignée sur les méfaits possibles de ces installations.
Elle demande ensuite au conseil de revoir sa position afin que ce parc ne voit pas le jour.
Mr le Maire et les membres du conseil décident qu'une réunion travaux aurait lieu prochainement (dimanche 4 mars à 9h30) pour se rendre compte des nuisances éventuelles.

Autres points abordés en fin de séance

Nathalie ALBERIC et Christophe NAUD font remarquer que les lumières de l'école et du gymnase restent allumées en dehors des périodes d'utilisation des locaux.
Ils demandent s'il serait possible d'installer des affiches pour rappeler aux utilisateurs d'éteindre les lumières en quittant les lieux.

Jean-Claude BAIN demande où en est la pose d'une plaque de rue dans l'impasse des 4 Vents. Alain BORDAGE lui répond qu'une commande groupée sera faite prochainement.

Christophe NAUD informe l'assemblée que des relais WIFI ont été achetés pour le groupe scolaire à Micro St Maix.

La séance est levée à 23h.

Le secrétaire de séance
Alain BORDAGE

Le Maire,
Christophe BILLEROT

MAIRIE DE NANTEUIL 79400 (Deux-Sèvres)